



SÉJOUR JEUNESSE

Rochelle

11-15 ANS

DU 11 AU 14 JUILLET 20 18

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

Nom et prénom du responsable légal :
Adresse :
Tél. domicile ou portable (impératif) :
Téléphone travail :
N° Famille :
Quotient Familial 2018 :

Nom et Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté en 2017/2018
	☐ Fille ☐ Garçon		
	☐ Fille ☐ Garçon		

Date:

Signature des responsables légaux (obligatoire) :

A RETOURNER PAR COURRIER AVANT LE 22 JUIN 2018
SERVICE JEUNESSE

61, AVENUE NORMANDIE NIÉMEN - SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

OU À RETOURNER PAR MAIL: service-jeunesse@sgdb91.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉ-INSCRIPTION

Le bulletin de pré-inscription est à déposer au service Jeunesse, au 61, avenue Normandie Niémen ou par mail : service-jeunesse@sqdb91.com avant le 22 juin 2018.

CONFIRMATION DE SÉJOUR

L'inscription de votre enfant vous sera confirmée par courrier avec engagement de paiement joint.

COÛT DU SÉJOUR (SELON QUOTIENT FAMILIAL)

COÛT DU SÉJOUR POUR LA VILLE: 357,14 €

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DES FAMILLES
Jusqu'à 443,11 (38%)	137,71 €
De 443,12 à 554,56 (40%)	142,65 €
De 554,57 à 679,19 (45%)	160,73 €
De 679, 20 à 801,93 (55%)	169,42 €
De 801,94 à 986,34 (65%)	232,25 €
De 986,35 et plus (75%)	267,85 €

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de règlement vous seront précisées dans la confirmation d'inscription du séjour. Aucune facture ne sera établie avant le départ du séjour.

MODES DE PAIEMENT

Chèque ou espèces

ATTESTATION DE PAIEMENT

Une attestation pourra vous être adressée sur demande après versement du solde du séjour.

CONVOCATION DE DÉPART

La convocation de départ vous sera envoyée après avoir soldé le montant dû pour le séjour de votre enfant par courrier.